

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART

SEANCES DU 8 AVRIL 2024
Y SCHOOLS – 18H30 et 19H30

Date des convocations	25-03-24
Nombre de délégués titulaires en exercice	74
Nombre de délégués titulaires présents	32
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	9
QUORUM	ATTEINT

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril, à dix-huit heures trente puis à dix-neuf heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brosolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Aurélie COLLOT.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAUDOUX Bruno, BREMENT Jacques, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DE VILLEMEREUIL Gérard, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, GOUJARD Pascal, GUENARD André-Paul, GUILLAUMET Virginie, HANDEL William, HOMEHR Claude, LEBECQ Jérémy, LEBFEBVRE Fabrice, LEROY Marie-Thérèse, LUISE Dominique, MALARMEY Michelle, POTTIER Denis, TRESSOU Marie-Hélène

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : BRAGUE Noémie, JACQUINET Olivier, PINET Jean-Louis

CC Arcis Mailly Ramerupt : LAGOGUEY Jean-Jacques, LORNE Alain, MICHONNEAU Philippe, ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : BRUANT Pascal, DEZOBRY Bruno, JACQUARD Gilles

CC Vendeuvre-Soulaines : BIDEAUX Nicolas

CC Région de Bar-sur-Aube : GAGNANT Thomas, MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : BRODART Jean-Pierre, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : BATAILLE Roger, HOUARD Daniel

CC Pays d'Othe : DERA EVE Jannick, VELUT Sylvie

Représentés (9 pouvoirs) : ANTOINE Fabrice représenté par GAGNANT Thomas (suppléant), BATELIER Liliane représentée par PINET Jean-Louis (suppléant), DENORMANDIE Christian représenté par BRAGUE Noémie (suppléante), HONORE Nicolas représenté par DRAGON Jean-Luc (suppléant), HITTLER Charles représenté par LORNE Alain (suppléant), HOUARD Bruno représenté par POTTIER Denis (titulaire), THOMAS Christine représentée par BAUDOUX Bruno (titulaire), TOURNEMEULLE Christophe représenté par BIDEAUX Nicolas (suppléant), SIBOIS Laurent représenté par BRUANT Pascal (suppléant).

Autres personnes présentes : DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, ROBLES Valérie (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

Séance de 18h30 - Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2024-04-01)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 (rapport 2024-04-02)
3. Adoption du règlement budgétaire et financier (rapport 2024-04-03 et annexe)
4. Débat d'Orientations Budgétaires (rapport 2024-04-04 et R.O.B.)
5. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2024-04-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER Mme Aurélie COLLOT comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2024-04-02 : Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 14 décembre 2023, consacrée notamment à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, à une information sur la loi ZAN2 du 20 juillet 2023, à un point sur les échanges InterSCoT et Région (SRADDET) et au bilan sur la sensibilisation à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte-rendu du Comité syndical du 14 décembre 2023.**

3. Délibération n°2024-04-03 et annexe : Adoption du règlement budgétaire et financier

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée l'objet et le contenu du règlement budgétaire et financier dont doivent se doter les collectivités régies par la nomenclature M57 pour leur budget. Le document rappelle les principes budgétaires et comptables, présente le cadre budgétaire du syndicat, qui ne dispose pas de section d'investissement, ainsi que la gestion des crédits, l'exécution du budget et les méthodes comptables.

Monsieur le Président ABEL rappelle que ce règlement est établi pour la 1^{er} fois cette année suite à l'adoption de la M57 en 2023, et le sera pour la durée de la mandature c'est-à-dire jusqu'en 2026.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER à compter du 1^{er} janvier 2024 le règlement budgétaire et financier (RBF) annexé à la présente délibération.**

4. Délibération n°2024-04-04 et R.O.B. : Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires et fait une introduction générale sur les prochains enjeux du syndicat en termes de missions et de dépenses afférentes. Afin de poursuivre ses activités d'études, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du SCoT, les perspectives en matière de charges et de moyens dédiés s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

Le bilan 2023 et les perspectives 2024 sont exposés à l'assemblée.

Concernant les locaux, Monsieur le Président ABEL souligne que l'EPTB Seine Grands Lacs a progressivement déployé son occupation sur le 2^e étage du bâtiment aux côtés des bureaux du syndicat (anciennes salle de réunion et cuisine). Le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux en 2023 a été établi pour 3 ans maximum avec une échéance annuelle et reconduction tacite. Une recherche de nouveaux locaux est donc envisagée pour permettre au syndicat d'anticiper un éventuel départ.

En matière de personnel, Monsieur le Président ABEL rappelle que plusieurs mouvements ont eu lieu en 2023 :

- le départ de Madame Aurore Chaussepied, chargée d'études SCoT, au terme de presque 6 années d'emploi au syndicat,
- celui de Monsieur Andréa Ioele, chargé de mission Trame Verte et Bleue, au terme de son contrat de projet de deux ans,
- l'arrivée de Madame Valérie Robles, chargée de mission Urbanisme et Observatoire, pour assurer les missions d'accompagnement des collectivités pour la compatibilité des documents d'urbanisme et de suivi du SCoT.

Il mentionne aussi une provision dans les dépenses 2024 pour un nouveau recrutement afin de renforcer l'équipe, dans le contexte d'une charge de travail exponentielle avec l'intégration de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette et la modification à venir du SCoT en déclinaison du SRADDET.

Enfin, Monsieur le Président ABEL rappelle l'importance du fonctionnement du syndicat grâce à l'investissement de ses élus et notamment des membres du Bureau, amenés à participer régulièrement aux différentes commissions départementales.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ENGAGER le débat avant de se prononcer sur le budget 2024 qui sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.**

Echanges :

M. André-Paul GUENARD demande la justification de l'augmentation des dépenses de charge courante.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL explique que cette augmentation répond en grande partie au report de l'excédent.

M. Gilles JACQUARD souligne la qualité du travail réalisé et la clarté des documents transmis pour l'aide à la décision.

Mme Claude HOMEHR ajoute que le travail d'analyse des projets réalisé en amont des commissions départementales par l'équipe permet de faciliter l'avis du syndicat qui est souvent écouté et respecté.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL se félicite du travail partagé et compris depuis plusieurs années, en dialogue avec l'Etat.

5. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 18 heures 30.

Séance de 19h30 - Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2024-04-05)
2. Adoption du montant de la cotisation 2024 (rapport 2024-04-06)
3. Adoption du Compte de gestion 2023 (rapport 2024-04-07)
4. Adoption du Compte administratif 2023 (rapport 2024-04-08)
5. Adoption du Budget Primitif 2024 (rapport 2024-04-09)
6. Présentation du Rapport d'activités 2023 et programme de travail 2024
7. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
8. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT
9. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2024-04-05 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER Mme Aurélie COLLOT comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2024-04-06 : Adoption du montant de la cotisation 2024

Monsieur le Président Jean-Pierre Abel rappelle que le montant de la cotisation avait été abaissé à 1€ par habitant en 2022, en raison de l'abandon de la réalisation de l'étude ménages-déplacements et dans l'objectif de réduction progressive de l'excédent cumulé pendant la période de mise en œuvre du SCoT. Il propose à l'assemblée le maintien de la cotisation à 1€ par habitant (sur la base INSEE de la population légale municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le versement, par chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, d'une cotisation de 1€ par habitant pour l'année 2024 ;**
- **D'INSCRIRE la recette correspondante au budget primitif 2024 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer cette recette.**

3. Délibération n°2024-04-07 : Adoption du Compte de gestion 2023

Mme la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR présente à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public, décliné comme suit :

- Excédent 2022, cumulé : 539 673,54 €
- Recettes 2023 : 261 189,56 €
- Dépenses 2023 : 332 879,87 €
- Résultat 2023 (Recettes - Dépenses) : -71 690,31 €
- Excédent 2023, cumulé : 467 983,23 €

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte de gestion 2023 tel que présenté.**

4. Délibération n°2024-04-08 : Adoption du Compte administratif 2023

M. le Président étant sorti de la salle, Mme la 1^e Vice-Présidente Claude HOMEHR présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du syndicat dressé par M. Jean-Pierre ABEL, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels se résument ainsi :

- Excédent 2022, cumulé : 539 673,54 €
- Recettes 2023 : 261 189,56 €
- Dépenses 2023 : 332 879,87 €
- Résultat 2023 (Recettes - Dépenses) : -71 690,31 €
- Excédent 2023, cumulé : 467 983,23 €

Ces résultats étant conformes au Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Mme la 1^e Vice-Présidente et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE CONSTATER les identités de valeurs du compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, les résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrées et des bilans de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **D'ADOPTER le compte administratif 2023 tel que présenté.**

5. Délibération n°2024-04-09 : Adoption du Budget Primitif 2024

M. le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée les principaux postes de dépenses du syndicat en 2024, les recettes étant constituées pour cette année des seules cotisations des EPCI membres, pour un total de 257 324€.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le budget primitif 2024 tel que présenté,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à l'exécuter, dans la limite des crédits disponibles.**

6. Présentation du Rapport d'activités 2023 et programme de travail 2024

Madame Claudie LEITZ présente à l'assemblée le Rapport d'activités diffusé à l'ensemble des délégués, communes et EPCI membres ainsi qu'aux partenaires du syndicat.

Au titre des faits marquants, 2023 a été largement dédiée au travail de sensibilisation des communes sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT. Pour ce faire, l'équipe du syndicat a réalisé l'analyse de la compatibilité des documents prioritaires et conduit un ensemble de rendez-vous en mairies conjointement avec la DDT de l'Aube, afin d'inciter les collectivités concernées à se doter d'outils de planification actualisés aux nouveaux enjeux.

En outre, plusieurs publications sont venues enrichir les outils de suivi et de déclinaison du SCoT : le n°2 du Référentiel des territoires, mettant en lumière les principales dynamiques de nos bassins de vie, et les fiches-zooms sur la Trame Verte et Bleue à l'échelle de chacun des 9 EPCI du périmètre.

Madame Claudie LEITZ présente ensuite le programme de travail de l'année 2024, organisé autour de la poursuite des missions de veille à la compatibilité des documents d'urbanisme, de suivi du SCoT à travers un n°3 du Référentiel des territoires et l'actualisation du Cahier thématique économie sur les Zones d'Activités Economiques (en partenariat avec la DDT), ou encore de l'enjeu d'évolution du SCoT en cascade du SRADDET et des objectifs de la loi Climat & Résilience.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

7. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

Une information sur les derniers avis émis par le syndicat est restituée à l'assemblée : projets de PLU de Saint-Parres-aux-Tertres (avis favorable avec recommandations et réserves), de La Rivière-de-Corps (avis favorable avec recommandations et réserves), de Fontvannes (avis favorable avec réserves dans le cadre

d'un 2^e arrêt), de Val d'Auzon (avis favorable avec recommandations), mais également projet de SCoT du Grand Auxerrois (avis favorable), projet d'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation et de sélection des Territoires à Risques importants d'Inondation.

Le Comité syndical prend bonne note de ces avis.

8. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT

M. le Président Jean-Pierre ABEL annonce à l'assemblée la tenue des prochaines Rencontres Nationales des SCoT (RNS), organisées par la Fédération nationale les 28, 29 et 30 août 2024 à Arras, sur le thème « 50 nuances de vert, construire sa stratégie écologique territoriale ». Il invite les délégués syndicaux qui souhaiteraient participer à cet événement à se manifester auprès du syndicat.

Monsieur Jean-Luc DRAGON ayant participé par le passé à ces rencontres témoigne d'un moment d'échange et de découverte très enrichissant.

Le Comité syndical est informé de cet appel à participation.

9. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures 30.

**La secrétaire de séance,
Mme Aurélie COLLOT**



**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

